


ALPHA-HP Nettoyant pour surfaces multiples

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Réactivité		Risques d'incendie	2
			Réactivité	1
Danger spécifique				
Vêtement de protection		Apparence	Clair. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. ATTENTION: Liquide combustible	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	ALPHA-HP Nettoyant pour surfaces multiples	Code	3350743 & 3350727 & 3401512
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00479001	Date de validation	6/17/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Date d'impression	6/17/2004
		Remplace	5/18/2004
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Acide phosphorique	7664-38-2	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: STEL: 3 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 1 mg/m ³ 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 1 mg/m ³ 8 heure(s) Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: >850 mg/m ³ 1 heure(s) [Rat].
Alcool linéaire éthoxylaté	68439-45-2	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Eau oxygénée	7722-84-1	1-5	OSHA (États-Unis, 1993). TWA: 1.4 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1.4 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). TWA: 1.4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis,	ORALE (DL50): Aiguë: 376 mg/kg [Rat]. 910 mg/kg [Rat]. 1518 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 4060 mg/kg [Rat]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 2000 mg/m ³ 4 heure(s) [Rat].

			1993). Remarques: TWA: 1.4 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 1 ppm 8 heure(s) Non disponible.	
Propylene Glycol N-Propyl Ether	1569-01-3	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Acide d'alkylbenzène sulfonique	68584-22-5	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec les yeux. Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Peut irriter sévèrement la peau.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation. Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	COMBUSTIBLE.
Points d'éclair	Coupe fermée: 67.222°C (153°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes. poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler. Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Les personnes qui ont des troubles dermatiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Citrique. (Faible.)
Couleur	Clair.
pH	1.0 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.038
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les métaux, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Eau oxyg,n,e
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Eau oxyg,n,e
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
CWA (Clean Water Act) 311: Acide phosphorique
CERCLA : Substances dangereuses.: Acide phosphorique

état New Jersey - Liste des déversements: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
New Jersey: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
Massachussets - Liste des déversements: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
Massachussets RTK: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e
Pennsylvanie RTK: Acide phosphorique, Eau oxyg,n,e

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: Acide phosphorique.

SIMDUT Classification Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres
considérations
spéciales

MSDS Serial Range: 1-2

Version

1.03

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.